

**Motion proposée au Conseil d'administration du lycée Blaise Pascal de Rouen réuni le 28 janvier 2021 par  
les représentants des personnels enseignants et d'éducation concernant la répartition horaire globale  
pour l'année 2021-2022**

Les personnels du lycée Blaise Pascal tiennent à faire part de leurs inquiétudes concernant la dotation horaire globale (DHG) accordée à l'établissement par le rectorat. Celle-ci donne en effet la part belle aux heures supplémentaires au détriment des heures postes :

- Au LGT, 50 heures supplémentaires de plus par rapport à janvier 2020, 20 heures par rapport à juillet 2020
- A la SEP, 11.5 HSA de plus par rapport à janvier 2020, soit quasiment **leur doublement**.

Alors que le contexte sanitaire et l'augmentation des effectifs - au lycée général et technologique comme dans la section professionnelle - exigeraient la création de postes, c'est l'inverse qui se produit. Il s'agit bel et bien d'un choix politique, qui s'inscrit dans la volonté gouvernementale de réduire les dépenses publiques, au détriment de la qualité de l'éducation. Les conséquences de ce choix sur les conditions d'enseignement et d'apprentissage sont en effet nombreuses : suppression des cours à effectifs réduits, diminution du nombre de groupes d'options, diminution du nombre d'heures de cours dans de nombreuses matières qui sont désormais aux horaires dits « plancher » et augmentation du nombre d'élèves par classe. Ainsi la jauge des 35 élèves par classe ne devient plus un maximum mais la norme.

La part des heures supplémentaires représentera ainsi l'an prochain près de 16% des heures d'enseignement, dans les trois voies du lycée, cette quotité ne cessant d'augmenter au fil des années (elles étaient déjà de l'ordre de 13,6 % en 2020-2021 pour le LGT). Ce choix se traduit très concrètement pour les enseignants par l'attribution d'une classe supplémentaire dans leur service puisque deux HSA peuvent désormais leur être imposées, ce qui rend plus difficile le suivi de chaque élève et dégrade la qualité de leur enseignement. Nous dénonçons ce choix qui ne constitue une solution ni à la baisse des DHG accordées ni à la chute du niveau de vie des enseignant-e-s. Il s'agit là encore d'effectuer quelques économies pour le ministère, qui peut ainsi recruter d'autant moins de professeur-e-s que les heures d'enseignement sont absorbées par des collègues déjà en poste. Au lycée, c'est au moins un poste qui va ainsi être supprimé à la rentrée.

Parce qu'ils dénoncent cette augmentation de la part des heures supplémentaires de la dotation horaire globale et indépendamment de la répartition proposée, les professeurs représentants du Conseil d'administration s'opposent au Tableau récapitulatif des moyens par discipline (TRMD) proposé. Ce vote est motivé par la volonté du Conseil d'administration d'interpeller le rectorat quant à l'insuffisance des moyens accordés pour l'année scolaire à venir et ne constitue en rien une sanction du travail de la direction de l'établissement et du TRMD proposé.

**Les élu-es des personnels enseignants au conseil d'administration du Lycée Blaise Pascal de Rouen exigent la transformation d'un volant d'heures supplémentaires en heures-postes de manière à ramener celui-ci :**

- **au taux déjà élevé de 13.6% soit une dotation de 230 HSA associées à 1450 HP pour le LGT**
- **au taux de 9,5 % soit une dotation 14.5 HSA associées à 139 HP pour la SEP.**